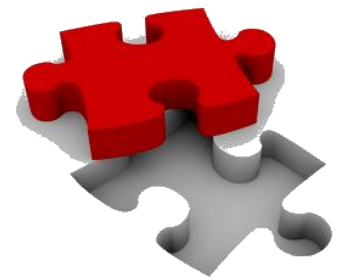


# La VAE à l'Université de Poitiers



## Informations pratiques

UP&Pro **05 49 45 44 60**

2 rue Pierre Brousse

Bât. B25 TSA 91110

86073 Poitiers Cedex 9

[up-pro.vae-re@univ-poitiers.fr](mailto:up-pro.vae-re@univ-poitiers.fr)



[www.univ-poitiers.fr](http://www.univ-poitiers.fr)



“Des savoirs & des talents”

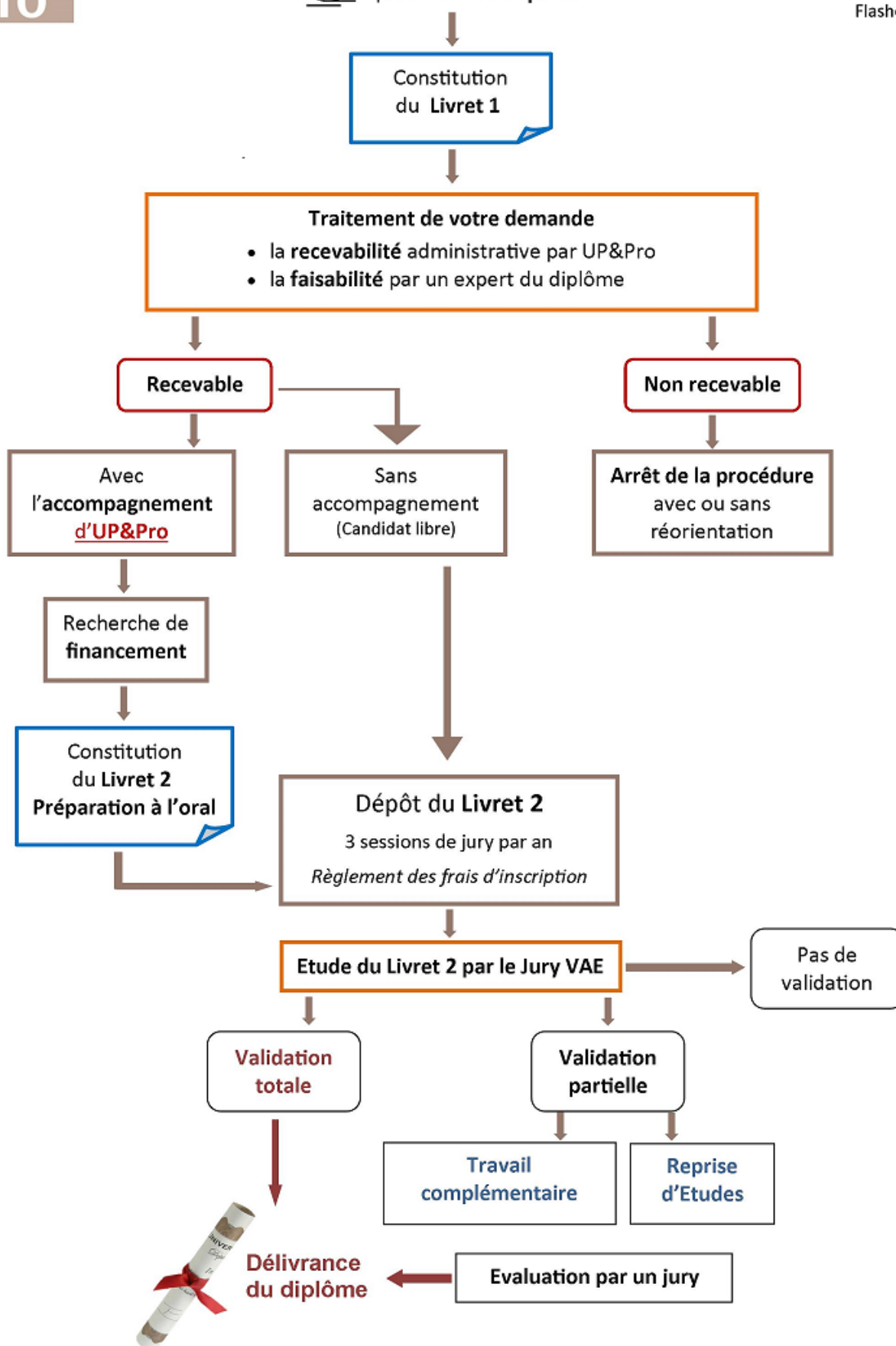
## Information & Orientation



Auprès des [PRC](#) et [PIC](#)  
pour **choix du diplôme**



Flashez moi !



# ***Vous souhaitez déposer une demande de VAE pour un diplôme de l'Université de Poitiers ?***



## **Qu'est-ce que la VAE ?**

La VAE est un droit individuel prévu par la loi de modernisation sociale n°2002-73 du 17 janvier 2002. Elle constitue l'une des voies d'accès aux diplômes.

Le diplôme est obtenu partiellement ou en totalité sur décision d'un jury et sur la base d'une expérience professionnelle, bénévole ou volontaire.

- ✓ **La constitution d'un dossier de VAE ne garantit pas la validation de vos acquis de l'expérience.**



## **Quelles sont les conditions d'accès au dispositif ?**

- ✓ **Une année d'activité (équivalent temps plein)** salariée, non salariée, bénévole (syndicale, associative...). *Toute activité exercée de manière continue ou discontinuée à temps plein ou à temps partiel, en France ou à l'étranger, est prise en compte (correspondant à une année temps-plein).*
- ✓ Ces expériences doivent être en rapport avec le diplôme visé.



## **Qui sommes-nous ?**

Le pôle **Formation Tout au Long de la Vie (FTLV)** d'**UP&Pro** vous accompagne dans votre démarche de Validation des Acquis et de l'Expérience.

Nous assurons :

- ✓ La centralisation des demandes de VAE pour tous les diplômes de l'Université de Poitiers.
- ✓ Un accueil et un suivi personnalisé tout au long de la démarche.
- ✓ Une aide à l'élaboration du **Livret 2** (entretiens collectifs et individuels).
- ✓ La relation avec l'enseignant du diplôme visé.
- ✓ La préparation à l'entretien avec le jury.



**UP&Pro**  
2 rue Pierre Brousse  
Bâtiment B25 - TSA 91110  
86073 Poitiers Cedex 9

[up-pro.vae-re@univ-poitiers.fr](mailto:up-pro.vae-re@univ-poitiers.fr)

# Les étapes de la VAE

## Accueil - Information

Pour vous donner une [première information](#), il existe dans chaque région des [Points Relais Conseil](#) (PRC), Points Information Conseil (PIC), avec des conseillers qui vous aident à faire le point sur votre parcours pour choisir le bon diplôme.

**Le diplôme que vous avez choisi est dispensé par l'Université de Poitiers, orientez-vous vers notre service UP&Pro** qui vous présente la démarche de VAE (procédures, coûts, délais).

## Recevabilité

### Etape 1

Téléchargez le « Livret 1 » de recevabilité via notre site internet :

<http://upro.univ-poitiers.fr/>

à compléter et à transmettre par mail :

[up-pro.vae-re@univ-poitiers.fr](mailto:up-pro.vae-re@univ-poitiers.fr)

ou par courrier :



#### UP & Pro

2 rue Pierre Brousse  
Bâtiment B25 - TSA 91110  
86073 Poitiers Cedex 9

### Etape 2

Un conseiller procède à une **étude de recevabilité** de votre demande.

L'**avis d'un enseignant** est sollicité pour étudier la faisabilité de votre projet.

**Un conseiller vous communique cet avis** (favorable, réservé, négatif) et vous oriente pour la poursuite de votre démarche.

## Financement

Un conseiller vous propose un accompagnement méthodologique à la rédaction du « **Livret 2** ».



Coût de la prestation d'accompagnement = **1600€**

**Attention** : ce tarif n'inclut pas les droits d'inscription au diplôme ni les éventuels frais supplémentaires en cas de validation partielle.

Attestation de recevabilité + devis vous sont envoyés. **Il vous appartient de trouver le financement** de votre accompagnement. Votre conseiller peut vous informer sur les [dispositifs de financement](#).

## Accompagnement

L'accompagnement débute dès réception d'un accord de prise en charge financier. Nous vous proposons des rendez-vous collectifs et individuels afin de vous aider à :

- ✓ Identifier vos compétences et vos connaissances.
- ✓ Décrire précisément et formaliser votre expérience.
- ✓ Faire le lien entre votre expérience et le contenu de la formation visée.
- ✓ Rechercher les preuves pertinentes.

**La durée de l'accompagnement** : entre 4 et 12 mois en fonction de votre disponibilité et de votre rythme d'écriture.

## Les étapes de la VAE (suite)

### Dépôt du dossier

- ✓ Dépôt du dossier final en 3 exemplaires papier + 1 version numérique auprès d'**UP&Pro** un mois avant la période de jury.
- ✓ Le dossier est transmis aux membres du jury VAE qui l'étudient avant l'entretien.
- ✓ **Règlement des droits d'inscription universitaire auprès de la composante** qui vous remettra le diplôme.

### Jury VAE

La composante (UFR, école ou institut) :

- ✓ Constitue et met en place les jurys VAE
- ✓ Vous convoque pour l'entretien

**3 sessions** sont organisées dans l'année : février / avril / octobre.

**La décision du jury vous est communiquée oralement** le jour de l'audition.

Un procès-verbal vous est envoyé par la composante deux à trois semaines après votre passage.

**3 possibilités de validation**, vous obtenez :

#### > Une validation totale

**Le jury vous accorde le diplôme visé.**

#### >> Une validation partielle

Certaines Unités d'Enseignement (UE) sont validées. Pour valider les modules manquants, le jury vous propose :

- ✓ La réalisation d'un travail complémentaire.

**ou**

- ✓ Une reprise d'études.

**Le coût de ces actions post-VAE** : entre 500 € et 4 500 €

Votre conseiller vous informe sur les dispositifs de financement à solliciter.

#### >>> Vous n'obtenez pas de validation

Le jury ne reconnaît pas d'adéquation entre votre expérience et le diplôme visé.